

AB CONSULTING
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital initial de 100,00 €
29 RUE TRONCHET
75008 PARIS
En cours de constitution au RCS de PARIS

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 05/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 05 novembre,

Monsieur Andy BIJAOU, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société AB CONSULTING et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

Suite à l'issue de la signature des statuts de la société Société par actions simplifiée unipersonnelle AB CONSULTING

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Création d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle ;
- Nomination de Monsieur Andy BIJAOU en qualité de Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : AB CONSULTING

Capital : 100 €

Nombre de parts : 100

Siège : 29 RUE TRONCHET, 75008 PARIS

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Fournir des services de conseil en affaires et en gestion aux entreprises, aux organisations et aux entrepreneurs.

Apport d'affaires et commissionnement dans tous domaines.

Assister les clients dans la définition de leur stratégie d'entreprise, de leurs objectifs et de leurs plans de développement.

Analyser les activités, les processus et les performances des clients afin de proposer des solutions d'optimisation et d'amélioration.

Fournir des conseils en matière de gestion financière, de gestion des ressources humaines, de gestion des opérations et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Proposer des stratégies de marketing et de communication pour promouvoir les produits et les services des clients sur le marché.

Fournir des analyses de marché, des études de faisabilité, des projections financières et des recommandations pour orienter les décisions d'investissement.

Assurer le suivi des indicateurs de performance clés, des tableaux de bord de gestion et des rapports pour mesurer et évaluer les progrès.

Fournir des conseils en matière de restructuration, de fusion, d'acquisition et de développement international.

Assister les clients dans la gestion de projets, de changements organisationnels et de transitions stratégiques.

Fournir des conseils en matière de gestion de la qualité, de gestion de la conformité réglementaire et de gestion des risques.

Fournir des services de conseil aux entrepreneurs et aux startups pour les aider à élaborer des plans d'affaires solides et à prendre des décisions éclairées.

Contribuer à l'innovation et à l'amélioration continue des pratiques de gestion pour renforcer la compétitivité et la rentabilité des clients.

Prestations de webmarketing, rédaction d'articles publicitaires en ligne, campagne de publicité en ligne, création de contenu, et génération de trafic internet.

Achat et revente de biens ou produits non réglementés

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Décision n°2 - Nomination de Monsieur Andy BIJAOUI en qualité de Président

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Andy BIJAOUI, né le 01/07/2003 à PARIS (France), de nationalité Française, demeurant 88 rue de la Vilette, 75019 PARIS (France), en tant que Président.

Monsieur Andy BIJAOUI exercera ses fonctions sans limitation de durée.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération de Monsieur Andy BIJAOUI de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur Andy BIJAOUI a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Décision n°3 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 05/11/2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Andy BIJAOUI

Signé par Andy BIJAOUI
Le 5 nov. 2025

Signed with
Universign doc_Kz41
tx_aO45QQEvyIZk

Monsieur Andy BIJAOUI, Président et associé

Signé par Andy BIJAOUI
Le 5 nov. 2025

Signed with
Universign doc_Kz41
tx_aO45QQEvyIZk

